

INFO JDD. Les soldats déployés en Algérie après les accords d'Evian auront droit à la carte du combattant

08h00 , le 27 mai 2018

INDISCRET - Le gouvernement va annoncer en début de semaine l'extension de la carte de combattant pour les militaires déployés en Algérie après les accords d'Evian.



Emmanuel Macron lors des dernières commémorations du 8 mai 1945. (Sipa)

Partager sur :

L'Etat va faire un geste pour les militaires français déployés en Algérie après les accords d'Evian, de juillet 1962 à juillet 1964. En début de semaine, le gouvernement va annoncer qu'ils pourront désormais bénéficier de la carte du combattant et de ses avantages, ce qui était réclamé de longue date par plusieurs associations d'anciens combattants. Selon les estimations

de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, environ 25.000 personnes seraient concernées par cette extension promise par **Emmanuel Macron** au cours de sa campagne.

Un coût estimé à environ 18,7 millions d'euros

Dans un **rapport** rédigé en mars sur le sujet, le député LR de la 7e circonscription d'Ille-et-Vilaine, Gilles Lurton, écrivait en introduction : "Il est des abandons qu'il est difficile d'assumer ; il est des renoncements qu'il est impossible à justifier." Il estimait alors que l'extension de la carte de combattant et ses avantages (une retraite annuelle de 748,80 euros notamment) aux 25.000 anciens combattants concernés "engendrerait un coût de 18,7 millions d'euros". Un chiffre "bien modeste", écrivait le député, qui ne voyait "plus d'obstacle à l'attribution de la carte du combattant" à ces Français.